

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MARS 2016

Présents : André DURAND, Jean PORTUGAL, Hervé BENOIT, Lucie BULLE, Jean-Louis DOULS, Nadège JAY, Gwénaëlle BIBOUD, François PEILLEX, Nicole AGUETTAZ, Michel ROSSIGNOL, Jean-Paul DELCROIX, Gildas WIES, Etienne CHALUMEAU, Sandrine BERTHET, Catherine DUBOIS, Virginie TISSOT, Joseph MORELLI, David ATES Virgile FIELBARD, Marie-Hélène OGE

Procurations : Annie OLEI à André DURAND, Jean-Philippe MENEHIN à Hervé BENOIT, Anthony FACHINGER à Nadège JAY, Jean-Loup CREUX à Joseph MORELLI, Béatrice CREUX à David ATES

Absentes : Isabelle CILLIS, Sandra CHELLOUG

Ouverture de séance : 20 h 40

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BERTHET

* * * * *

Préambule :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 février 2016 est soumis à l'approbation des conseillers présents.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n° 01

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, ZA COTE RAVOIRE ET ZH COLOMBIER

Monsieur le Maire précise que les services de la Trésorerie ont adressé les comptes de gestion relatifs aux budgets de la commune.

Il précise que ceux-ci ne relèvent aucune anomalie bloquante avec les comptes administratifs communaux. Il convient en l'occurrence de les approuver.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 concernant le budget principal et les budgets annexes susmentionnés, les décisions modificatives respectives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes correspondant, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, ceux de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées dans chacun des 4 budgets susvisés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées dans le budget principal du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur les exécutions budgétaires de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Déclare que les comptes de gestion des budgets principal et annexes pour l'exercice 2015, dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

AD

CR - C.M. 16/03/2016 1/12

Délibération n°02

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.
Le résultat de l'exercice 2015 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	2015			2015	
	Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
011	1 291 470,00	1 171 866,39	002	954 424,88	
012	2 068 700,00	1 928 823,42	013	34 500,00	46 099,24
014	2 000,00	0,00	042R	1 660,00	1 600,00
022	155 124,88		70	244 550,00	318 692,68
023	1 148 460,00		73	3 251 500,00	3 400 690,06
042D	302 400,00	302 397,82	74	1 138 500,00	1 175 806,94
65	555 380,00	532 696,74	75	135 800,00	153 047,57
66	251 400,00	203 196,19	76	500,00	94,50
67	10 000,00	2 411,91	77	23 500,00	3 610,71
TOTAL	5 784 934,88	4 141 392,47	TOTAL	5 784 934,88	5 099 641,70

	INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
		2015			2015	
		Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
HORS OPERATIONS	001			001	374 055,58	
	040D	1 660,00	1 600,00	021	1 148 460,00	
	041D	23 808,00	23 711,90	024	10 000,00	0,00
	16D	527 000,00	507 526,50	040R	302 400,00	302 397,82
	20	74 960,00	7 070,50	041R	23 808,00	23 711,90
	21	855 400,00	547 906,44	10	250 000,00	308 965,08
	23	0,00	0,00	13	58 000,00	62 421,39
	TOTAL	1 482 828,00	1 087 815,34	16R	1 903 044,42	1 543 014,90
OPERATIONS	TOTAL	1 482 828,00	1 087 815,34	TOTAL	4 069 768,00	2 240 511,09
		2015		OPERATIONS	2015	
		Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
	45 OP. /S MANDAT	75 000,00	31 402,28	45 OP. /S MANDAT	71 000,00	43 046,89
	336	5 500,00	0,00	336	0,00	0,00
	360	53 500,00	32 662,67	360	0,00	3 738,79
	361	304 500,00	258 798,65	361	40 000,00	0,00
	368	1 673 020,00	1 127 973,78	368	330 000,00	432 836,00
	369	5 000,00	3 767,95	369	88 000,00	126 802,00
	370	543 420,00	390 589,79	370	0,00	0,00
	371	275 000,00	143 614,34	371	24 000,00	0,00
	372	245 000,00	241 188,17	372	40 000,00	0,00
373			373			
TOTAL	3 179 940,00	2 229 997,63	TOTAL	593 000,00	606 423,68	
CUMUL	4 662 768,00	3 317 812,97	CUMUL	4 662 768,00	2 846 934,77	

AD

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	- 470 878,20	958 249,23	487 371,03
Résultat N-1	374 055,58	954 424,88	1 328 480,46
Résultat cumulé	- 96 822,62	1 912 674,11	1 815 851,49

Compte-tenu du résultat de clôture 2014 excédentaire de 954 424,88 € en section de fonctionnement, le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 912 674,11 €.

Compte-tenu du résultat de clôture 2014 excédentaire de 374 055,58 € en section d'investissement, le résultat de clôture 2015 de la section d'investissement présente un déficit de 96 822,62 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission finances du 03/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2015 du budget principal tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 1 (Etienne CHALUMEAU)

Pour : 23

Délibération n°03

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE ZA COTE RAVOIRE

En l'absence Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances procède à la présentation du compte administratif.

La balance par chapitre présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	2015			2015	
	Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
042	46 387,50	46 387,50	70	46 387,50	0,00
023	46 387,50	0,00	042	46 387,50	46 387,50
TOTAL	92 775,00	46 387,50	TOTAL	92 775,00	46 387,50

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	2015			2015	
	Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
001	46 387,50	0,00	021	46 387,50	0,00
040	46 387,50	46 387,50	040	46 387,50	46 387,50
TOTAL	92 775,00	46 387,50	TOTAL	92 775,00	46 387,50

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat N-1	-46 387,50	0,00	-46 387,50
Résultat cumulé	-46 387,50	0,00	-46 387,50

Compte-tenu du résultat de clôture nul au titre de l'année 2014 en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement est nul.

AD

Compte-tenu du résultat de clôture 2014 déficitaire de 46 387,50 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2015 de la section d'investissement présente un déficit de 46 387,50 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission finances du 23/02/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2015 du budget annexe ZA Côte Ravoire tel que présenté.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 24

Délibération n°04

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER

En l'absence Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances procède à la présentation du compte administratif.

Le résultat de l'exercice 2015 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	2015			2015	
	Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
042	979 743,98	0,00	70	362 174,40	0,00
			042	542 570,58	0,00
			77	74 999,00	0,00
TOTAL	979 743,98	0,00	TOTAL	979 743,98	0,00

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	2015			2015	
	Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
001	537 173,40	0,00	13	100 000,00	0,00
040	542 570,58	0,00	040	979 743,98	0,00
TOTAL	1 079 743,98	0,00	TOTAL	1 079 743,98	0,00

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat N-1	- 537 173,40 €	0,00	88 815,85
Résultat cumulé	- 537 173,40 €	0,00	- 537 173,40 €

Compte-tenu du résultat de clôture nul au titre de l'année 2014 en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement est nul.

Compte tenu du résultat de clôture 2014 déficitaire de 537 173,40 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2015 de la section d'investissement présente un déficit de 537 173,40 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission finances du 23/02/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2015 du budget annexe Zone d'Habitat du Colombier tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 24

Délibération n°05

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En l'absence Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances procède à la présentation du compte administratif.

Le résultat de l'exercice 2015 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	2015			2015	
	Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
002	0,00	0,00	002	70 609,39	0,00
011	35 900,00	0,00			
012	10 000,00	0,00	042	7 000,00	4 886,00
014	22 000,00	21 353,00			
023	53 173,54	0,00	70	244 000,00	279 556,16
042	33 620,00	33 612,50			
65	117 750,00	98 696,69	74	0,00	0,00
66	27 750,00	26 647,39			
67	5 000,00	0,00	77	0,00	3,59
022	16 415,85	0,00			
TOTAL	321 609,39	180 309,58	TOTAL	321 609,39	284 445,75

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	2015			2015	
	Prévu	Liquidé		Prévu	Liquidé
001	0,00	0,00	001	18 206,46	0,00
040	7 000,00	4 886,00	040	33 620,00	33 612,50
041	0,00	0,00	041	0,00	0,00
16	53 400,00	53 370,58	021	53 173,54	0,00
20	25 000,00	69,00	10	41 500,00	41 858,59
21	0,00	0,00	13	0,00	0,00
23	61 100,00	6 028,69	16	0,00	0,00
45	26 500,00	6 763,69	45	26 500,00	0,00
TOTAL	173 000,00	71 117,96	TOTAL	173 000,00	75 471,09

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	4 353,13	104 136,17	108 489,30
Résultat N-1	18 206,46	70 609,39	88 815,85
Résultat cumulé	22 559,59	174 745,56	197 305,15

AD

Compte-tenu du résultat de clôture 2014 excédentaire de 70 609,39 € en section de fonctionnement, le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement présente un excédent de 174 745,56 €.

Compte-tenu du résultat de clôture 2014 excédentaire de 18 206,46 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2015 de la section d'investissement présente un excédent de 22 559,59 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission finances du 23/02/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 24

Délibération n° 06

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2015, le résultat de fonctionnement est excédentaire de 1 912 674,11 € et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 96 822,62 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté, chapitre 002 (recettes) : 1 165 846,49€

Résultat d'investissement :

Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) : 96 822,62 €

Excédents de fonctionnement capitalisés, article 1068 (recettes) : 746 827,62 €
(couverture du déficit 96 822,62 € + couverture des restes à réaliser dépenses 650 005,00 €)

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances des 03/03/2016,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif principal 2016 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n°07

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA COTE RAVOIRE 2016

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2015, le résultat est nul et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 46 387,50 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat d'investissement :

Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) : 46 387,50 €

A.D.

CR - C.M. 16/03/2016 6/12

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif annexe ZA Côte Ravoire 2016 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n° 08

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZH COLOMBIER 2016

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2015, le résultat est nul et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 537 173,40 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat d'investissement :
Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) : 537 173,40 €

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif annexe ZH Colombier 2016 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n°09

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2015, le résultat est excédentaire de 174 745,56 € et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est excédentaire de 22 559,59 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat de fonctionnement :
Excédents de fonctionnement reporté, chapitre 002 (recettes) : 174 745,56 €

Résultat d'investissement :
Excédents d'investissement reporté, chapitre 001 (recettes) : 22 559,59 €

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M49,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif annexe assainissement 2016 tels que présentés ci-dessus.

Délibération n°10

Taux de Fiscalité Locale 2016

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique de redressement des comptes publics, la commune est impactée par la baisse de ses recettes. Il expose par ailleurs que les dépenses globales de fonctionnement subissent naturellement l'inflation des prix.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'augmenter les taux de fiscalité locale de 2% afin de prendre en compte ces éléments.

	Taux commune de La Rochette 2015	Taux commune de La Rochette 2016
Taxe d'habitation	10,75 %	10,97 %
Taxe sur le foncier bâti	21,74 %	22,18 %
Taxe sur le foncier non-bâti	81,95 %	83,59 %

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut également prendre en compte la suppression, à compter de 2017, de la compensation pour perte de base qui représente environ 180 000 €. Le processus engagé par l'Etat pour résorber le déficit public a un impact très significatif pour les finances communales. Il précise que certaines collectivités en France sont proches du dépôt de bilan.

Afin que la commune ne soit pas dans cette situation, il est nécessaire d'anticiper.

Monsieur David ATES précise qu'il ne peut être envisagé d'augmenter les taux pendant tout le mandat et que la fusion reste un projet de long terme qui permettra peut-être pour toutes les communes de dégager des solutions pérennes. Il demande, outre l'aspect étude financière, si un rapprochement des personnes des différents conseils municipaux est envisagé. Il estime que les rencontres avec les communes doivent être régulières, notamment pour apprendre à se connaître. Cette phase doit se faire de concert avec l'étude financière et juridique. Il faudrait peut-être envisager de s'attacher les services d'un bureau d'étude pour accompagner le changement sur le plan humain.

Monsieur le Maire précise qu'il a récemment été à une réunion sur le thème de la fusion, organisé par des universitaires. Les avis sur les fusions sont très partagés mais parmi les participants, une des démarches a été conduite par les maires. Par la suite, les conseillers ont été réunis en l'absence des maires pour conduire le changement par commission.

Monsieur Joseph MORELLI expose que même si la réponse de principe de la commune de La Croix de La Rochette est pour le moment négative, il faut envisager de garder le contact. Des réunions avec des élus des différentes communes permettraient de partager, d'alimenter la réflexion et le processus.

Monsieur Hervé BENOIT estime que si une commune ne souhaite pas dialoguer, il est préférable d'avancer avec les communes qui répondent favorablement à la réflexion. La commune qui refuse le dialogue se marginalise mais la porte n'est pas fermée.

Monsieur Etienne CHALUMEAU exprime que ce qui est gênant est que l'initiative du rapprochement entre les personnes provienne de la commune centre.

Monsieur Hervé BENOIT expose qu'il est normal que la commune-centre assume la charge étant donné son rôle moteur.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les taux de fiscalité 2016 tels que présentés ci-dessus

Délibération n°11

Budget Primitif Principal 2016

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif principal 2016.

BP 2016	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	5 988 496,49 €	5 988 496,49 €
INVESTISSEMENT	2 969 457,62 €	2 969 457,62 €
TOTAL	8 957 954,11 €	8 957 954,11 €

Monsieur David ATES demande si l'estimation inscrite pour la vidéo protection est empirique ou issue d'une estimation.

Monsieur Hervé BENOIT expose que cette inscription est une enveloppe consacrée à ce projet mais sans chiffrage précis. Il rappelle que ce projet peut bénéficier d'une subvention de 50% du montant des dépenses.

Il est précisé qu'à ce stade du projet, les services de la gendarmerie ont procédé à une première estimation du nombre de point de vidéo protection. Le chiffrage dépendra des solutions techniques nécessaires à la mise en œuvre.

Monsieur David ATES expose que, même s'il adhère à la notion de critères pour déterminer les subventions aux associations, il aurait souhaité que l'enveloppe attribuée au monde associatif soit plus conséquente. Il rappelle que le tissu associatif local est très important et constitue un atout majeur du territoire. Il expose que la réduction des subventions incite les associations à trouver d'autres sources de financement (ventes diverses telles que fromages, chocolats, etc.) qui peuvent se traduire par un certain manque à gagner pour le tissu économique. Ceci pourrait aller à l'encontre des objectifs visés par la mise en place du plan FISAC.

Madame Sandrine BERTHET précise que les opérations menées par certaines associations se font avec la participation des commerces locaux.

Monsieur Etienne CHALUMEAU expose que les opérations commerciales des associations sont une bonne promotion pour les commerçants locaux et ne constituent pas une concurrence. Par ailleurs, le budget dévolu aux associations ne peut être étendu à l'infini.

Monsieur Jean-Louis DOULS rappelle que l'enveloppe globale n'a pas bougé depuis 2014. Seule la méthode d'attribution a changé.

Monsieur Joseph MORELLI expose que les associations permettent également de limiter les actes d'incivilité perpétrés par les jeunes de par leur rôle.

Madame Catherine DUBOIS rappelle que certains jeunes profitent justement du temps associatif pour commettre des incivilités.

Monsieur le Maire rappelle également que les associations bénéficient du soutien financier des chèques vacances. Par ailleurs, une enveloppe sur projet d'environ 30 000 € est également mise à disposition des projets associatifs. La commune restera à l'écoute des projets présentés.

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 17/02/2016,
Vu l'avis de la commission finances des 03/03/2016 et 09/03/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2016 tel que présenté.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 2 (Etienne CHALUMEAU
Joseph MORELLI)

Pour : 23

Délibération n° 12

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZH COLOMBIER 2016

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Zone d'Habitat Le Colombier 2016.

BUDGET 2016	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 079 743,98 €	1 079 743,98 €
FONCTIONNEMENT	979 743,98 €	979 743,98 €
TOTAL	2 059 487,96 €	2 059 487,96 €

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2016 "Zone d'Habitat Le Colombier" tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n° 13

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA COTE RAVOIRE 2016

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Zone Artisanale Côte Ravoire 2016.

BUDGET 2016	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	46 387,50 €	46 387,50 €
FONCTIONNEMENT	49 424,22 €	49 424,22 €
TOTAL	95 811,72 €	95 811,72 €

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2016 "Zone Artisanale de Côte Ravoire" tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n° 14

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Assainissement 2016.

BUDGET 2016	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	246 565,00 €	246 565,00 €
FONCTIONNEMENT	432 310,56 €	432 310,56 €
TOTAL	678 875,56 €	678 875,56 €

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23/02/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2016 "Assainissement" tel que présenté

AD

Délibération n° 15

MISE EN PLACE D'UN « PASS NUMERIQUE » (P01 & P02)

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de mettre le numérique au service des rhônalpins, le Conseil Régional Rhône-Alpes a adopté en mars 2012 une délibération sur le développement numérique régional en proposant un plan de lutte contre l'exclusion numérique.

Ce plan Régional comporte quatre actions essentielles et notamment la mise en place d'un Pass Numérique visant à favoriser les usages numériques par tous.

Par délibération en date du 10 juillet 2013, l'assemblée régionale a approuvé une convention de partenariat et d'objectifs à intervenir avec les Espaces Publics Numériques pour la mise en œuvre du Pass numérique.

La convention, conclue pour une durée de deux ans, précise les modalités de partenariat entre la Région (Direction des Politiques publiques et Espaces Auvergne-Rhône-Alpes) et la commune de La Rochette.

Les Pass numériques sont disponibles auprès des huit Espaces Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région et des structures partenaires locales.

Ce coupon numérique est accessible à toute personne majeure résidant en Auvergne-Rhône-Alpes. L'apprenant s'engage formellement à suivre le parcours en signant un contrat pédagogique avec l'Espace Public Numérique de son choix.

Le Pass numérique d'une valeur de 150 euros est échangeable dans un Espace Public Numérique partenaire du dispositif et permet à l'apprenant de bénéficier de 10 heures d'accompagnement collectif autour des contenus suivants :

- gérer son identité numérique et protéger sa vie privée et ses données personnelles sur Internet,
- accéder à l'information en ligne, la produire et la qualifier,
- mener des démarches en ligne avec les administrations,
- contribuer au développement du lien social grâce aux médias.

L'Espace Public Numérique partenaire sera indemnisé sur une base forfaitaire de 15 euros par heure en contrepartie des heures effectuées par l'apprenant.

Chaque Espace Public Numérique est libre de s'organiser pour programmer les sessions mais dispose d'un délai de 6 mois maximum pour délivrer les contenus de cette action à partir de la première session proposée à l'utilisateur.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre du Pass numérique
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat

Délibération n° 16

ACQUISITION DE TERRAIN – REGULARISATION VOIRIE JOSEPH ANDRE – PARCELLE A 2382 (P03 & P04)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'alignement de la rue Joseph André et en prévision d'un réaménagement de la voirie, une régularisation d'emprise foncière avec un riverain est nécessaire. Il s'agit de la parcelle n°2382 section cadastrale A.

Sur la base d'un procès-verbal de délimitation établi par un géomètre expert, la rétrocession à la commune représente une surface de 37 m².

La parcelle 2382 est propriété de Monsieur CAILLET Jean-Louis.

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil municipal pour une négociation de 10 €/m² acquit, cette acquisition représente une somme de 370 € TTC.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du conseil municipal du 20/12/2012,

Vu le procès-verbal de délimitation n°215-000-A5-2382-DA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée 2382, section A, d'une contenance de 37 m², au prix de 370 € TTC,
- Précise que les frais de notaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur,
- Désigne l'étude de Maître Amélie FERON et Maître Nicolas ENGEL, notaires à La Rochette pour procéder à l'acte de cession en rapport,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- Décide l'intégration de cette parcelle au domaine public routier de la commune.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

QUESTIONS DIVERSES

- **Conseil d'administration du Comité des Fêtes**

Madame Catherine DUBOIS expose qu'un des membres de droit représentant la commune ne souhaite plus siéger.

Il est proposé que le comité des fêtes modifie ses statuts afin de ne laisser qu'un membre de droit pour représenter la commune.

- **Stationnement dans l'impasse des Fauvettes**

Madame Catherine DUBOIS fait remarquer que le stationnement dans cette impasse est créateur de zone de danger. Des accrochages ont déjà eu lieu.

Les services de police iront voir les usages et si ceux-ci ne sont pas conformes à la réglementation, un premier rappel à la loi sera suivi de mesures coercitives.

Clôture de séance : 22 h 30

